



4. Activités prévues en novembre

4.1 Réunions et discussions sur les politiques pour les membres de groupes d'évaluation

4.1.1 Réunion de politiques

Les groupes d'évaluation (GE) tiennent souvent des réunions de politiques en octobre ou novembre afin de discuter de la période de réunions d'évaluation du prochain concours et des questions concernant la discipline. Ces réunions se tiennent habituellement par vidéoconférence ou téléconférence. Si une réunion en face à face est nécessaire, elle aura habituellement lieu à Ottawa et pourra exiger une pleine journée.

Les discussions sur les politiques visent quatre objectifs :

- discuter du processus d'évaluation du GE, y compris de la responsabilité de chaque membre et des futurs membres;
- informer les membres du GE de l'incidence de toute nouvelle politique ou mesure du CRSNG;
- discuter du fonctionnement du GE dans le cadre des politiques du CRSNG (et parler de tout problème particulier survenu durant les réunions d'évaluation du dernier concours);
- discuter entre autres des problèmes à long terme ayant trait à la discipline, aux défis de recherche qui se présentent, aux besoins de financement.

4.1.2 Séance d'orientation à l'intention des nouveaux membres

Une séance d'orientation a lieu en novembre pour les nouveaux membres. Les présidents des GE et les administrateurs de programme y participent. Cette séance a souvent lieu par vidéoconférence ou téléconférence. Le but de la séance est de communiquer aux nouveaux membres les politiques importantes du CRSNG et les pratiques du GE, et de donner aux nouveaux membres la possibilité de poser des questions. Certains GE regroupent la séance d'orientation avec les discussions sur les politiques. On vous avisera du procédé à suivre de votre GE. L'administrateur de programme et le président du GE présentent de l'information sur les sujets suivants :

- **Période d'évaluation du concours** – Un aperçu de l'horaire de la période d'évaluation du concours de subventions à la découverte, accompagné d'information sur les responsabilités des membres des GE à différents points de la période. En outre, on donnera une explication du rôle de l'administrateur de programme, des adjoints de programme et des présidents de groupe.
- **Conflits d'intérêts** – Les lignes directrices du CRSNG sur les conflits d'intérêts, et des conseils sur la façon d'éviter des situations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.



- **Communication avec les candidats et confidentialité** – Les sujets que vous pouvez et que vous ne devez pas aborder avec les candidats tant que vous êtes membre du GE en communication avec ces derniers au cours des séances d’information, des interactions non officielles et par l’entremise de commentaires écrits aux candidats rédigés pendant la période d’évaluation du concours de subventions à la découverte.
- **Programme de subventions à la découverte et processus d’évaluation** – Un aperçu des critères et des procédures d’évaluation pour les divers types de subventions. Ce qu’on doit s’attendre à trouver dans les diverses sections d’une demande de subvention à la découverte et du formulaire de renseignements personnels. L’utilisation des rapports d’examineurs, des tirés-à-part et des consultations formelles. L’évaluation de l’excellence et des contributions à la recherche et à la formation de chercheurs. Les dangers de l’évaluation en fonction du nombre de publications et comment évaluer les contributions à la recherche concertée. Cette section peut aussi comprendre la simulation d’une évaluation d’une demande.

Un ordre du jour détaillé sera affiché dans l’extranet au moment opportun.

4.2 Assignation des demandes aux groupes d’évaluation

4.2.1 Principes généraux

Il incombe au CRSNG d’assigner les demandes aux GE aux fins d’évaluation. Les GE fournissent des recommandations de financement conformément aux politiques et aux budgets déterminés par le CRSNG. Chaque GE est tenu d’évaluer toutes les demandes qui lui sont confiées.

Faux	Vrai
Les candidats présentent leur demande à un GE.	Les candidats présentent leur demande au CRSNG. Dans le cadre du processus de présentation d’une demande, ils indiquent à quel GE, à leur avis, leur demande devrait être assignée. Le CRSNG attribue les demandes aux GE en consultation avec eux. Les demandes sont confiées aux GE principalement en fonction de leur capacité de les évaluer en détail.
Un GE doit évaluer les demandes d’après leur importance pour la discipline qui relève du GE.	Un GE doit évaluer une demande selon la valeur « intrinsèque » de la recherche, indépendamment de la discipline qui relève du GE.
Un GE peut rejeter une demande qui ne se rapporte pas au domaine principal de sa discipline.	Un GE doit informer le CRSNG qu’une demande lui a été confiée à tort. L’évaluation doit reposer sur le mérite et ne peut être influencée par la perception que la demande ne relève pas du domaine du GE.



4.2.2 Réunion des présidents

À la mi-novembre, tous les présidents de GE se réunissent. Le principal objectif de cette rencontre est de s'assurer que les demandes sont confiées au GE le plus compétent.

Le CRSNG répartit les demandes d'après l'évaluation qu'en a faite le personnel, l'expérience d'examen antérieure, des suggestions du candidat ou des demandes de réaffectation du GE, etc. Les demandes sont confiées à titre provisoire en fonction de la sélection d'un GE par le candidat. Les assignations sont généralement fondées sur l'auditoire qui devrait être le plus pertinent pour la recherche proposée. L'assignation finale de chaque demande est déterminée en fonction du GE qui possède dans l'ensemble les compétences pour évaluer la proposition.

Durant la réunion des présidents, tous les cas à problèmes seront mis de côté afin que des mesures soient prises à leur égard.

4.2.3 Assignation de demandes à plus d'un groupe d'évaluation

Certaines demandes peuvent relever de domaines chevauchant les champs de compétence de plusieurs GE.

Les candidats doivent indiquer sur le formulaire 180 les disciplines qui sont pertinentes par rapport à la recherche proposée. Compte tenu de cette information, le CRSNG s'assurera d'une évaluation adéquate de tous les aspects de la proposition. Ce mécanisme pourrait comprendre la sélection d'examineurs appropriés et la consultation auprès d'autres GE.

4.2.4 Admissibilité du sujet

La recherche universitaire est appuyée par trois organismes subventionnaires fédéraux, soit le CRSNG, le CRSH et les IRSC, chacun ayant un mandat distinct.

Le CRSNG a pour mandat d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie (SNG). Le CRSNG appuie et encourage également la recherche interdisciplinaire et reconnaît que cette recherche peut relever du mandat de plus d'un organisme. Cependant, l'objectif des subventions à la découverte est d'appuyer des programmes de recherche à long terme qui s'inscrivent principalement dans les domaines des SNG. Par conséquent, la recherche proposée doit être prometteur quant à l'importance, à l'incidence, à la contribution à l'avancement des connaissances ou à l'application de ces connaissances en vue de résoudre de façon innovatrice des problèmes pratiques en sciences naturelles et en génie à court terme et à long terme.

Les présidents et membres de GE devraient porter à l'attention de l'administrateur de programme toute demande dont le sujet de recherche ne relève peut-être pas du mandat du CRSNG. Le CRSNG examinera l'admissibilité de ces propositions en consultation



avec le CRSH ou les IRSC avant de prendre une décision. Dans le cas des propositions convenant mieux au CRSH, un mécanisme permettant leur transfert est en place si on les repère assez tôt.

4.2.5 Identification tardive des demandes mal assignées

Il faut porter **immédiatement** à l'attention de l'administrateur de programme toute demande mal assignée que l'on découvre après la réunion des présidents de GE tenue en novembre. Il vaut mieux signaler les demandes mal assignées tôt, et même au début de la période des réunions d'évaluation du concours plutôt que de les découvrir plus tard au cours des réunions d'évaluation. L'identification rapide d'une assignation inadéquate permet une évaluation juste et approfondie.

4.2.6 Demandes incomplètes

Il incombe au candidat de fournir suffisamment de renseignements en tenant compte des critères de sélection afin de permettre une évaluation par les pairs. Cela est particulièrement important dans les cas où le candidat reçoit des fonds de recherche de plusieurs sources. Si le personnel du CRSNG détermine en consultation avec le président du GE que les renseignements fournis ne sont pas suffisants, le CRSNG peut décider de retirer la demande du concours.

4.3 Assignation d'évaluateurs pour les demandes de subvention d'outils et instruments de recherche – toutes les catégories

Les demandes de subvention d'outils et d'instruments de recherche (OIR) sont évaluées de différentes façons selon le type et le nombre de demandes et les pratiques de chaque groupe d'évaluation (GE). Dans certains cas, le GE peut former une section qui évaluera toutes les demandes de subvention d'OIR au nom du GE. Dans d'autres GE, les demandes sont assignées à des membres du GE selon leur domaine de compétence. Tous les membres participent aux délibérations. Normalement, chaque GE établit un classement des demandes, et le nombre de subventions recommandées dépend du budget qui est disponible chaque année.

Le président de votre GE ou l'administrateur de programme responsable de votre GE peut vous renseigner sur la procédure de votre GE et vous expliquer votre rôle. Vous pourriez être appelé à évaluer des demandes de subvention d'OIR et à présenter des cotes, des classements ou des recommandations concernant un financement partiel avant les réunions d'évaluation du concours.

La section [7](#) renferme une description détaillée de l'évaluation des demandes de subvention d'OIR.